
Module 5:

LA SURVEILLANCE ET LA COMMUNICATION

APERÇU

La réponse aux violations des droits de l'enfant est informée par la surveillance et la communication de ces violations. L'ONU a mis en place un mécanisme de surveillance et de communication en vertu de la résolution 1612 du Conseil de sécurité, qui signale les violations graves commises contre les enfants par les parties à un conflit armé au Conseil de sécurité de l'ONU.

LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Être en mesure de connaître les six violations graves et comment contribuer au Mécanisme de surveillance et de communication (MRM)
- Savoir comment signaler d'autres violations des droits de l'enfant ainsi que les problèmes liés à la protection de l'enfance pour qu'un suivi soit entrepris.

LES ACTIVITÉS

- Présentation Powerpoint
- Travail de groupe sur des études de cas
- Debriefing
- Quiz

LES DOCUMENTS D'APPRENTISSAGE


- Mécanisme de surveillance et de communication sur les violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit armé - Lignes directrices et manuel de terrain
- Le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés 2016
- Étude de cas 1
- Étude de cas 2
- Étude de cas 3


LE TEMPS ALLOUÉ A LA FACILITATION

90 minutes


NOTES DU FORMATEUR

DIAPOSITIVE 1: les objectifs d'apprentissage


 Comme nous l'avons vu dans le module 1, de nombreuses violations sont commises contre des enfants en temps de conflit armé. Pour faire face à ces violations, l'ONU et d'autres acteurs ont besoin d'informations exactes et opportunes. Dans ce module, nous explorerons les activités de surveillance et de communication et leurs liens avec la protection de l'enfance.


 Les diapositives 2 à 4 présenteront le contenu de ce module à travers une étude de cas présentée dans une petite vidéo. La diapositive 5 présente le mécanisme de surveillance et de communication (MRM) des Nations Unies. Les diapositives 6 à 8 présentent les types de violations qui devraient être surveillés. La diapositive 9 présente les objectifs de la communication et les diapositives 10 et 11 expliquent les étapes et les principes essentiels à prendre en compte dans la surveillance et la communication.


DIAPOSITIVE 2: Étude de cas: violation des droits de l'enfant

 Regardez le clip vidéo


DIAPOSITIVE 3: Étude de cas: violation des droits de l'enfant

 En plénière, demander au groupe de répondre aux questions suivantes:

 Quelles violations avez-vous identifiées dans cette vidéo? Que devriez-vous faire en tant que police de l'ONU dans cette situation?

 Discutez avec les participants en prenant en considération les actions ou les mesures que l'UNPOL peut/devrait prendre. Notez les résultats de votre discussion sur les tableaux à feuilles mobiles.

DIAPOSITIVE 4: Étude de cas: violation des droits de l'enfant

 Utilisez les réponses possibles ci-dessous pour mettre fin à la discussion sur les actions appropriées que la police des Nations Unies devrait entreprendre. L'aspect important ici est que les bonnes réponses doivent aller dans le même sens que celles fournies ci-dessous.

LES REPONSES POSSIBLES

a) Guider et conseiller la police de l'État hôte sur les lois et les normes nationales ou internationales relatives aux incidents.


b) Documenter le cas et vos actions.


c) Rapporter le cas et vos actions à:

- Le point focal de la police de l'ONU pour la protection de l'enfance (si ce poste existe dans la mission) sinon informer l'équipe de la police de l'ONU chargée des questions de genre;
- Le CPA;
- Votre superviseur.


d) Suivre l'affaire avec le CPA.

DIAPOSITIVE 5: Le Mécanisme de Surveillance et de Communication des Nations Unies


 Le Mécanisme de surveillance et de communication (MRM), établi en 2005 par la RCS 1612, est un processus dirigé par l'ONU impliquant un large éventail d'acteurs tels que le Conseil de sécurité des Nations Unies, les départements et agences des Nations Unies, les ONG locales et internationales et les communautés locales. La police de l'ONU a un rôle important à jouer dans le MRM, tout comme les autres composantes des missions de maintien de la paix de l'ONU.

 Le but du MRM est:

« De s'occuper de la collecte systématique d'informations précises, opportunes, objectives et fiables sur les violations graves commises à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé, ainsi que dans d'autres situations préoccupantes telles que définies par le Secrétaire général. Ce type d'informations devrait servir de base à la responsabilisation et à la conformité des parties aux conflits avec les standards et normes internationales de protection de l'enfance, et conduire à un plaidoyer bien informé, concerté et efficace et à des réponses pour protéger et prendre soin des enfants. »¹

 Le conflit armé peut être interne, à l'intérieur des frontières d'un pays, ou externe, entre deux ou plusieurs États. «D'autres situations préoccupantes» signifient d'autres formes de violence souvent observées dans les situations de conflit ou d'après-conflit telles que la violence urbaine, le crime organisé, le terrorisme, etc.

DIAPOSITIVE 6: Que surveillons-nous et quelle information communiquons-nous?

 Depuis 1999, l'ONU a adopté plusieurs résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. En 2005, dans la Résolution 1612, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de mettre en place un mécanisme de surveillance et de communication (MRM) pour fournir des informations fiables et en temps opportun sur les six violations graves commises contre les enfants au Conseil de sécurité.

¹ "Guidelines: Monitoring and Reporting Mechanism on Grave Violations against Children in Situations of Armed Conflict", DPKO, UNSRSGCAC, UNICEF, June 2014, http://www.mrmtools.org/mrm/files/MRM_Field_5_June_2014.pdf

Le MRM est dirigé par l'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication de l'information (CTFMR) au niveau des pays, co-présidé par le représentant national de l'UNICEF et le plus haut représentant des Nations Unies dans le pays (RSSG ou coordonnateur résident). Le MRM et ses équipes spéciales surveillent et signalent les six violations graves commises contre les enfants, comme nous l'avons vu dans le module 1:

- Le recrutement et l'utilisation d'enfants
- Le meurtre et la mutilation d'enfants
- La violence sexuelle contre les enfants
- Les attaques contre les écoles et les hôpitaux
- L'enlèvement d'enfants
- Le refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire

Toutes ces violations doivent être surveillées et signalées et toutes les parties au conflit doivent être surveillées (les forces internationales, les forces armées nationales, les groupes armés non-étatiques, ainsi que les composantes politiques et militaires de l'ONU).

Il existe des manuels de terrain MRM détaillés ainsi que des directives disponibles pour des informations supplémentaires, qui seraient des documents utiles une fois déployés dans votre mission respective.

DIAPOSITIVE 7: Que surveillons-nous et quelle information communiquons-nous?

Les six violations graves constituent le principal objectif du mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Cependant, la surveillance de la protection de l'enfance va au-delà du MRM pour inclure la surveillance des violations des droits de l'enfant telles que:


- La traite des enfants
- La détention d'enfants
- L'utilisation militaire des écoles
- Le travail des enfants
- La violation et l'abus sexuel

DIAPOSITIVE 8: D'autres problèmes de protection de l'enfance

En plus des violations graves énumérées dans les résolutions du conseil de sécurité, il existe d'autres problèmes de protection des enfants qui méritent d'être surveillés et signalés dans les contextes de conflit et d'après-conflit. Il s'agit notamment:

- des procédures judiciaires pour les affaires impliquant des enfants (en tant que victimes, témoins et criminels)
- des conditions des structures de détention juvénile
- de la situation des enfants vivant dans la rue
- des situations spécifiques découlant des lois et de la culture de l'État hôte, par exemple les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage des enfants


- du déni des droits sociaux et culturels comme l'éducation, les soins de santé, etc.
- de la violence subie par les enfants au sein de la famille, à l'école, etc.


 Bien que ces problèmes soient également présents en temps de paix, ils s'aggravent dans les contextes de conflit et d'après-conflit, comme des structures sociales normales et l'effondrement de la loi et de l'ordre.

DISCUSSION PLÉNIÈRE

 Posez la question suivante aux apprenants en plénière:


 Pourquoi devons-nous fournir des rapports/communiquer les informations?


 Prenez quelques réponses des apprenants et écrivez-les sur un tableau de conférence ou sur le tableau si disponible.

 Ensuite, utilisez les réponses possibles ci-dessous et la diapositive 9 pour répondre aux questions.


DIAPOSITIVE 9: Pourquoi est ce que la police de l'ONU devrait communiquer les informations?

LES RÉPONSES POSSIBLES:


 Alors que la surveillance et la communication des informations relatives aux violations graves contre les enfants font partie de la plupart des mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies aujourd'hui, les tâches de surveillance et de communication de l'information ne doivent pas être considérées uniquement comme des impératifs pour exécuter un mandat. La surveillance et la communication de l'information de qualité, efficace et opportune que vous ferez pendant votre déploiement auront un impact positif et concret sur la situation des enfants dans l'État hôte et dans le monde.

 Alors que le MRM fait la collecte d'informations pour garantir la conformité aux standards juridiques pertinents par les parties au conflit pour prévenir et mettre fin aux violations graves, la surveillance et la communication de l'information peuvent servir à d'autres fins, telles que:

- ❖ Pour documenter et corroborer les informations sur les violations graves commises contre les enfants en vue de prévenir et mettre fin aux violations des droits de l'enfant résultant des conflits:
Lorsque plusieurs acteurs rapportent les situations qu'ils témoignent sur le terrain, il y a des tendances qui émergent et les auteurs des crimes peuvent être identifiés et poursuivis.
- ❖ Pour appuyer la mise en œuvre du mandat de protection des enfants de la mission de l'ONU: La surveillance et la communication de l'information permettent de faire un suivi adéquat auprès des autorités nationales et fournissent des informations sur le soutien ou l'intervention appropriée de la mission sur un éventail de questions incluses dans le mandat de la mission en matière de protection de l'enfance.
- ❖ Pour fournir une analyse de l'évolution des réponses de la protection de l'enfance:
En fonction du mandat de la mission, les opérations de maintien de la paix peuvent fournir des conseils sur l'amélioration des structures sociales de l'État hôte pour aider les enfants, ainsi que sur la capacité de la police et du système judiciaire à suivre les violations commises contre les enfants.
- ❖ Pour informer la planification des activités et des interventions de la protection de l'enfance: Les informations collectées permettent d'informer et sensibiliser les autres composantes de la mission de maintien de paix, les agences des Nations Unies, le gouvernement du pays hôte et les organisations de la société civile pour mieux intégrer la protection des enfants dans leurs propres programmes et pour mieux planifier et mettre en œuvre les interventions de la protection de l'enfance. Une information précise et opportune mène à des interventions appropriées.
- ❖ Créer les bases de la poursuite et fournir un document historique des violations et de la situation des enfants: La justice doit être poursuivie à tous les niveaux, depuis le niveau mondial au Conseil de sécurité de l'ONU jusqu'au niveau local pour informer les stratégies de prévention et de protection. Les informations collectées au fil du temps constitueront un document historique permettant de mesurer les progrès de l'État hôte. Les documents historiques peuvent également être utilisés pour comparer des situations entre les pays, les régions de manière globale. Les documents historiques peuvent fournir des informations générales sur les affaires de justice pénale dans le cadre des systèmes nationaux de justice pénale et sur le plan international, par exemple dans les affaires portées devant la Cour pénale internationale.
- ❖ Pour appuyer les efforts de plaidoyer de la mission aux niveaux national et international: La surveillance et la communication de l'information peuvent jouer un rôle de plaidoyer au sein de la mission et auprès du gouvernement de l'État hôte. Ainsi, la surveillance et la communication des rapports contribuent à améliorer la situation générale des enfants dans l'État hôte ainsi qu'au niveau international.

 La police des Nations Unies peut apporter une contribution précieuse en observant, en surveillant et en communiquant les informations en ce qui concerne les violations des droits de l'enfant. En tant que police de l'ONU, vous serez constamment sur le terrain, l'endroit le plus susceptible de rencontrer des violations graves contre les enfants. Par conséquent, vous avez l'obligation de signaler de telles violations. Vous contribuez au système de surveillance et de communication de l'information, que vous surveillez et que vous signalez vous-même ou que vous soutenez la police de l'État hôte pour le faire.

DIAPOSITIVE 10: Les Éléments à prendre en considération dans un rapport

 Même si c'est seulement le conseiller en protection de l'enfance et d'autres acteurs de la protection de l'enfance qui sont chargés de vérifier les cas à signaler dans le cadre du MRM, les agents de police des Nations Unies doivent comprendre le fonctionnement du processus de vérification, car il sera également important dans le cadre de leurs mandats respectifs avec la police de l'État hôte. Dans votre rôle d'agents de police des Nations Unies, vous travaillerez en étroite collaboration avec la police de l'État hôte et vous devez servir d'encadreur et de guide, conformément aux normes internationales en matière de signalement, lorsque vous êtes confronté à des violations graves des droits de l'enfant. De plus, les informations recueillies par la police de l'État hôte pendant le processus seront extrêmement pertinentes lors de la communication de l'information de la situation aux CPA pour une vérification plus approfondie.

Par conséquent, les trois étapes de communication de l'information à suivre sont les suivantes :

1. Porter de l'assistance à l'enfant:

Si la situation implique un risque immédiat pour un ou plusieurs enfants, la priorité devrait être le fait de répondre aux besoins des enfants. Par exemple, dans le cas d'un enfant blessé dans une attaque, la fourniture de soins médicaux à l'enfant devrait être la première priorité. Cela ne signifie pas que la police des Nations Unies doit s'occuper directement des besoins de l'enfant; Cela signifie que la police des Nations Unies doit demander une action immédiate de la part de ceux qui en ont la responsabilité de se charger de cette situation, par exemple le personnel médical, ou assurer un transfert en toute sécurité vers des acteurs spécialisés dans la protection de l'enfant dans la zone de la mission. Les conseillers en protection de l'enfance doivent être informés immédiatement.

2. Faire la collecte des informations :

La collecte d'informations relatives aux violations éventuelles devrait être effectuée dès que possible afin d'obtenir des témoignages précis de la part des témoins et des victimes. Aux fins du MRM, ces informations doivent être partagés avec ou effectué par les conseillers en protection de l'enfance formés ou d'autres acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain. Cependant, les interventions de la police de l'État hôte doivent être alignées avec les mêmes normes de communication de l'information. Les témoignages des enfants témoins et des victimes doivent être faits de manière confidentielle et sensible aux enfants, conformément au principe « Ne pas nuire » et dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Un consentement clair de l'enfant est nécessaire avant de procéder à une entrevue pour que l'information recueillie soit valide ou utilisée à des fins de communication de l'information. En tant qu'agent de police de l'ONU, il est important d'alerter le point focal de la police de l'ONU sur la protection de l'enfance dans votre mission respective ou le conseiller chargé de la protection de l'enfance dès que possible et de donner un aperçu général de la situation de manière opportune.

Alors que le processus de vérification MRM sur les violations graves des droits de l'enfant est pleinement achevé par les conseillers de la protection de l'enfance ou les acteurs de la protection de l'enfance travaillant au niveau locale avec l'ONU, les informations collectées par la police de l'État hôte devraient autant que possible être conforme aux critères suivants:

Provenir directement des individus, des groupes ou des organisations largement perçus comme étant crédible; être confirmée ou corroborée par au moins une autre source de preuve externe, individuelle ou matérielle, qui doit être indépendante et non-alignée ou présentée par une partie au conflit; et être corroboré par d'autres composantes internes de la mission provenant de la même zone.

3. Communiquer l'information:

Une fois que la CPA, ou dans votre cas spécifique, la police de l'État hôte, sera convaincus que l'information est exacte, un rapport écrit devra être rédigé aussitôt que possible et partagé en temps opportun pour qu'une action rapide soit prise. En tant qu'agent de police des Nations Unies, vous devez également rédiger un rapport détaillé et le partager de manière opportune à travers votre chaîne de commandement et le point focal de police de l'ONU chargé de la protection de l'enfant afin de déclencher d'autres mécanismes de vérification de la part des défenseurs des droits de l'enfant dans votre zone de mission. L'information doit être documentée d'une manière sensible aux enfants, et inclure des informations sur l'âge et le sexe de l'enfant, le lieu de l'incident, le nombre d'enfants impliqués et les types de violation (s). Vous ne devez pas photographier l'enfant, sauf s'il est absolument nécessaire de recueillir des preuves pour l'affaire. Si vous devez prendre des photos, vous devez prendre tous les moyens nécessaires pour assurer la confidentialité de l'identité de l'enfant, utiliser uniquement un appareil photo officiel et demander la permission de l'enfant, et s'assurer que l'enfant comprenne ce à quoi servira la photo.



La surveillance et la communication des informations concernant les violations des droits de l'enfant reposent sur plusieurs principes généraux:

❖ L'intérêt supérieur de l'enfant

Tel que stipulé dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale dans la mise en œuvre de tous les aspects de la surveillance et de la communication de l'information. Cela signifie que les forces de sécurité doivent prendre le temps d'analyser l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute action entreprise qui a un impacte sur l'enfant, puis considérer cela pour prendre des décisions bien fondées.

❖ Impartialité et objectivité:

Les personnes responsable de la collecte d'informations devraient être indépendantes des parties au conflit et devraient fournir, sans préjudice, des informations sur les violations commises par toutes les parties à un conflit armé.

❖ "Ne pas nuire"

Le principe vise à comprendre les moyens à travers lesquels l'aide humanitaire internationale a un impact sur les conflits et fait en sorte que l'aide n'alimente pas les conflits. Le principe fait également référence aux personnes touchées par l'intervention humanitaire, ce qui signifie que des précautions supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que leurs actions ne compromettent pas la sécurité des personnes qu'elles essaient d'aider ou les exposent à de nouvelles violences ou à d'autres violations des droits.

❖ Exactitude et fiabilité de l'information:

Pour que l'information soit utile et qu'elle serve à avoir des interventions adéquates, elle doit être aussi précise et fiable que possible. Par conséquent, les informations doivent être vérifiées et corroborées avant d'être communiquées. Dans le cadre du MRM, les allégations doivent être signalées à travers votre chaîne de commandement ou par l'intermédiaire des points focaux de la police de l'ONU chargé de la protection de l'enfance qui seront en contact avec les points focaux appropriés pour des enquêtes plus approfondies.

❖ La Confidentialité et la sécurité

Une attention particulière doit être accordée à la sécurité des enfants qui ont subi des violations ainsi que de leurs familles, aux autres témoins, aux fournisseurs d'informations et au personnel chargé de la surveillance. Les victimes et les individus qui fournissent les informations sur les violations devraient être protégés dans l'anonymat dans les rapports publics et la confidentialité dans le processus d'entrevue. Les protocoles pour sécuriser l'information devraient être établis. Ne prenez aucune mesure pouvant mettre l'enfant, la famille ou les pairs en danger même lorsque les identités sont modifiées, obscurcies ou non utilisées.

❖ La rapidité dans le partage de l'information avec la Section de la protection de l'enfance de la mission:

L'utilité de l'information communiquée dépend de la rapidité. Dans les contextes de conflit et de post-conflit, les situations évoluent rapidement et l'information peut rapidement devenir obsolète. En outre, les violations contre les enfants nécessitent souvent des interventions d'urgence, dont l'efficacité dépend de la rapidité.

DIAPOSITIVE 11: Les Éléments considérés dans la communication de l'information- Qu'est ce qu'il faut signaler?



En plénière, demandez au groupe de répondre à la question suivante:



En tant qu'agent de police de l'ONU, que devrait figurer dans votre rapport?



Les agents de police de l'ONU ne doivent pas interroger les enfants sur les violations graves des droits de l'enfant lorsqu'il y a des conseillers de la protection de l'enfance ou d'autres acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain. Le rapport que vous allez devoir fournir sera général et limité aux informations que vous possédez au moment de l'événement, sans interroger davantage la victime, sauf si la victime est interrogée par la police de l'État hôte dans le cadre de son protocole d'intervention. Les informations importantes qui doivent apparaître dans votre rapport doivent couvrir, si cela est possible, les 4 W et 1 H. Pour préserver la confidentialité de la victime, aucun nom ne doit apparaître dans votre rapport éclair et aucune photo ne peut être prise.

Les quatre W et un H:

1. Qui sont les victimes et qui sont les auteurs des crimes (c'est-à-dire l'âge, le genre la description physique, etc.)?
2. Où est-ce que l'incident a eu lieu?

3. Quand est-ce que l'incident a eu lieu et pendant combien de temps (cas de recrutement, d'enlèvement, de violence sexuelle, etc.)?
4. Qu'est ce qui s'est réellement passé?
5. Comment est-ce que l'incident a eu lieu ? (par exemple, ils ont enlevé des enfants pour les aider à transporter des biens volés après avoir pillé le village.)



Les diapositives 12 à 14 présentent le mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'ONU, son but, les niveaux auxquels il opère et l'impact qu'il peut avoir sur les violations des droits de l'enfant en période de conflit armé.

DIAPOSITIVE 12: Le Mécanisme de surveillance et de Communication de l'information des Nations Unies

Les parties ou la conduite doit être surveillée sont les parties qui commettent une ou plusieurs des six violations graves. Les parties au conflit qui commettent les soi-disant “violations capable de déclencher” sont énumérées dans l'annexe du rapport annuel du Secrétaire général au Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation des enfants et des conflits armés. Les parties qui pourraient être énumérées sont des acteurs étatiques et non-étatiques. Jusqu'à présent, cinq des six violations graves sont devenues un élément déclencheur de l'inscription dans le rapport annuel général sur les enfants et les conflits armés:

- **Le recrutement et l'utilisation d'enfants**
- **Le meurtre et la mutilation d'enfants**
- **La violence sexuelle contre les enfants**
- **Les attaques contre les écoles et les hôpitaux**
- **L'enlèvement d'enfants**

Alors qu'un rapport est publié chaque année, les parties citées restent souvent dans les annexes pendant plusieurs années. Le Conseil de sécurité de l'ONU ne radiera le partie que lorsqu'il aura prévenu ou mis fin aux violations des droits de l'enfant ou aura pris des mesures importantes pour mettre un terme aux violations.

En outre, si le MRM a été déclenché dans une situation de pays à cause du partie qui figurait sur la liste, toutes les parties au conflit dans ce pays devraient être surveillés. De même, les parties doivent être surveillés pour toutes les six violations graves et pas seulement celles pour lesquelles un partie était initialement accusé.


À titre d'exemple, les situations énumérées dans le rapport du Secrétaire général de 2014 étaient les suivantes: L'Afghanistan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Irak, le Mali, le Myanmar, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Syrie et le Yémen.

DIAPOSITIVE 13: Trois niveaux


Le MRM fonctionne à trois niveaux principaux. Une coordination efficace et un flux d'informations entre eux est essentiel:


- La coordination du groupe de travail au niveau national implique la collecte d'informations sur le terrain, l'analyse et la vérification, la préparation de rapports et l'utilisation de l'information dans le plaidoyer et la réponse à la programmation.
- La coordination au niveau du siège des Nations Unies comprend le développement de politiques et des directions, et l'intégration de l'information dans la préparation des rapports et des efforts de plaidoyer au niveau mondial.
- Au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU, l'information est examinée et des mesures sont prises pour assurer la conformité aux normes internationales. Le Conseil de sécurité peut également orienter les informations à d'autres entités pour qu'elles prennent des mesures conformément à leurs mandats et compétences respectifs.


DIAPOSITIVE 14: Le MRM de l'ONU: Niveau national


 L'organigramme présenté est uniquement pour l'information générale. Cela a pour but de mettre en place la scène et de comprendre où se situe la police de l'ONU dans le cadre du MRM. De plus, il y a des informations supplémentaires qui ont été fournies sur les niveaux d'intervention dans le cadre du MRM pour une meilleure compréhension du système et pour répondre efficacement aux questions qui sont susceptible d'être posées. Cette information supplémentaire n'a pas besoin d'être partagée avec les participants.

 En pratique, le MRM fonctionne comme suit :

 Dans les pays où une mission de maintien de la paix des Nations Unies ou une mission politique spéciale avec un mandat de protection de l'enfance est déployée, les contributions de la mission aux rapports pertinents sur les enfants et les conflits armés sont préparées par les composantes de la mission et d'autres acteurs et acheminé par le conseiller en protection de l'enfance auprès du RSSG par l'intermédiaire de l'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et la communication de l'information (CTFMR)

 La police de l'ONU et la police de l'État hôte se trouve au premier niveau de la collecte d'informations a travers leur soutien et des activités d'encadrement. Les informations collectées seront ensuite partagées avec le point focal de la police de l'ONU chargé de la protection de l'enfance et/ou les conseillers en protection de l'enfance au sein de la mission pour l'analyse et la vérification. L'information est ensuite partagée avec le CTFMR et les niveaux supérieurs pour la validation, l'approbation et l'autorisation. Le rapport du pays est ensuite envoyé au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (l'OSRSG-CAAC).

 L'OSRSG-CAAC regroupe toutes les informations reçues sur le terrain dans un rapport pour que le Secrétaire Général et son équipe spéciale sur les enfants et les conflits armés qui examine ce rapport.

 Exemple: Vous pouvez utiliser les exemples ci-dessous pour illustrer le flux d'informations dans le graphique.

- Le directeur d'une école voisine est venu au poste de police pour signaler une attaque survenue à l'école la nuit précédente. Les auteurs sont des membres d'un groupe armé connu.

- Le chef du poste de police de l'État hôte de votre région informe les agents de police d'un réseau de trafic de drogue dans la région qui utilise des enfants pour faire circuler des drogues.

Attaque d'une école: → la police de l'état hôte → UNPOL → UNPOL CP Point Focal → CPA → CTFMR

Le trafic: → La police de l'état hôte → UNPOL → UNPOL CP Point Focal → CPA

L'exercice met en évidence le fait que le MRM se concentre sur les six violations graves. D'autres violations doivent également être signalées au conseiller en protection de l'enfance; cependant, l'information circulera à travers un canal différent et ne sera pas signalée dans le MRM.

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE



La responsabilité principale de la surveillance, la coordination et le suivi appartient à l'équipe spéciale de pays chargé de la surveillance et de la communication de l'information (CTFMR), créé et coprésidé par le RSSG et le représentant du pays de l'UNICEF. Les membres du CTFMR peuvent inclure d'autres agences et programmes des Nations Unies (lorsqu'ils sont présents dans le pays):

- La Mission de maintien de la paix des Nations Unies
- L'UNICEF
- L'OCHA
- Le HCR des Nations Unies
- HCDH
- Le PNUD
- Le FNUAP
- L'ONU Femmes
- L'OIT

Les coprésidents peuvent également inviter d'autres acteurs tels que les ONG, les acteurs de la société civile, les commissions nationales des droits de l'homme, etc.



Le CTFMR est mandaté pour:²

- Recueillir et fournir des informations opportunes, objectives, précises et fiables sur les violations graves commises contre les enfants dans les conflits armés.
- Produire des rapports réguliers et opportuns sur la situation des enfants impactés par les conflits armés.

² "Guidelines: Monitoring and Reporting Mechanism on Grave Violations against Children in Situations of Armed Conflict", DPKO, UNSRSGCAC, UNICEF, June 2014, http://www.mrmtools.org/mrm/files/MRM_Field_5_June_2014.pdf

- Engager les parties au conflit dans le dialogue, y compris pour la préparation et la mise en œuvre des plans d'action contre les six violations graves.
- Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'action, ainsi que les autres engagements pris par les parties armées pour mettre fin aux violations commises contre les enfants dans les conflits armés.
- Servir de forum pour l'analyse de l'information et pour discuter, pour faire le suivi et déclencher des réponses appropriées de la part de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres.
- Fournir des feedback à toutes les personnes impliquées dans le MRM, y compris les observateurs, les communautés et les organisations de la société civile selon le cas, afin de créer une plus grande appropriation du mécanisme par toutes les parties impliquées.

DIAPOSITIVE 15: Les Rapports



Le MRM suscite des informations pour trois catégories principales de rapports:

- ❖ Le rapport annuel mondial du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Conseil de sécurité
- ❖ Le rapport par pays du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Conseil de sécurité
- ❖ Note horizontale globale émise trimestriellement (GHN):
Regrouper les informations fournies par les CTFMR en un document de synthèse pour le Conseil de sécurité des Nations Unies sur les pays figurant sur le programme du Conseil



Travail de groupe sur des études de cas

Temps requis: 45 minutes

5 minutes	Pour l'introduction les instructions de l'activité
25 minutes	Pour le groupe de travail
15 minutes	Pour la discussion et les présentations des groupes



Répartir les apprenants en trois groupes.



Distribuer une étude de cas à chaque groupe.



Demander aux groupes de lire leur étude de cas et de répondre aux questions. Ils peuvent écrire leurs réponses sur un tableau de conférence si disponible.



Donner 25 minutes aux groupes pour préparer leurs réponses.

Étude de cas 1

Vous patrouillez avec votre collègue de la police nationale près de Malakal au Sud-Soudan. Dans un village, certains résidents vous approchent et signalent les violations commises par les rebelles de l'armée blanche lors de leur passage dans le village l'année dernière. Ils affirment que les rebelles ont enlevé plusieurs enfants du village et qu'ils n'ont plus jamais entendus parler des enfants. Les habitants ont entendu des rumeurs d'une fosse commune située à une soixantaine de kilomètres et ils pensent que leurs enfants auraient pu être tués et enterrés là.

Les habitants du village demandent votre aide pour localiser la fosse commune et pour enquêter si leurs enfants y sont. Ils veulent également que justice soit faite pour ce crime.

Questions:

1. Quelles violations contre les enfants pouvez-vous identifier dans cette affaire?
2. Quelles actions allez-vous prendre dans cette situation?
3. Quelles informations allez-vous inclure dans votre rapport?

Étude de cas 2

Vous êtes stationné à l'ouest du Darfour, au Soudan. Un matin, un chef de village que vous connaissez de la région vient au bureau de l'ONU et vous demande d'avoir une réunion avec vous. Vous l'invitez à prendre le thé et il vous parle d'un incident survenu hier dans son village. Un groupe des forces armées soudanaises est venu au village et a pris 15 garçons âgés de 11 à 17 ans. Ils ont dit que leurs casernes militaires avaient besoin de réparations et qu'ils garderaient les garçons pendant quelques jours pour leur faire faire le travail, puis les renvoyer au village après avoir fini. Lorsque les parents ont protesté, un père a été battu avec un bâton et les forces armées ont emmené les garçons.

Le chef vous dit qu'il sait où se trouve les casernes mais qu'il a trop peur d'aller demander que les garçons soient renvoyés au village. Il craint également des représailles sur son village s'il se plaint. Il demande vos conseils et votre aide.

Questions:

1. Quelles violations contre les enfants pouvez-vous identifier dans cette affaire?
2. Quelles actions allez-vous prendre dans cette affaire?
3. Quelles informations allez-vous inclure dans votre rapport?

Étude de cas 3

Vous patrouillez dans un convoi de trois véhicules avec vos collègues de l'UNPOL et la police congolaise dans l'est de la République démocratique du Congo. À mi-chemin de votre patrouille, votre véhicule de tête s'arrête car il aperçoit une fille trébucher au milieu de la route. Elle saigne et ses vêtements sont déchirés. Vous sortez tous de vos véhicules et votre collègue parle à la fille et parvient à la calmer.

Une fois que la fille, qui a environ 14 ans, s'est calmée, elle vous fait savoir qu'il y a environ une heure, elle a été agressée et violée par deux hommes en uniforme. Un groupe d'hommes armés est soudainement arrivé dans son village, a commencé à crier sur tout le monde et a exigé de la nourriture. Elle est très inquiète pour sa jeune soeur, car elle n'est pas sûre qu'elle a pu s'échapper et le village est à environ un kilomètre.

Vous et vos collègues avez eu des discussions pour décider ce qu'il fallait faire.

Questions:

1. Quelles violations contre les enfants pouvez-vous identifier dans ce cas?
2. Quelles actions allez-vous prendre dans cette situation?
3. Quelles informations allez-vous inclure dans votre rapport?



Après 25 minutes, demandez aux apprenants de revenir en plénière.



Lisez chaque étude de cas et demandez aux groupes de présenter brièvement leurs réponses.



Utilisez les réponses possibles ci-dessous pour clôturer la discussion après chaque présentation. Les réponses énumérées doivent servir de directive et les groupes peuvent avoir formulé leurs propres réponses différemment. L'aspect important est que les bonnes réponses doivent aller dans la même direction que celles fournies.

LES RÉPONSES POSSIBLES:

Étude de cas 1:

1. Quelles violations contre les enfants pouvez-vous identifier dans cette situation?
L'enlèvement et les meurtres d'enfants représentent des violations graves (peut-être le recrutement et l'utilisation d'enfants, la violence sexuelle contre les enfants)
2. Quelles actions allez-vous prendre dans cette affaire ?

Le renforcement des capacités de la police de l'État hôte:

Vous devez soutenir les collègues de police de votre État hôte pour recueillir les déclarations des villageois. Vous et vos collègues nationaux devez visiter le site présumé de la fosse commune, accompagné des experts légistes nécessaires (soit de la mission de maintien de la paix ou d'autres experts) et une escorte militaire de l'ONU si la situation l'exige.

La Surveillance et la communication de l'information:

Pour les besoins du MRM, vous devez rédiger un rapport instantané avec les informations disponibles et le partager dès que possible avec le point focal de police de l'ONU chargé de la protection de l'enfant et les CPA pour qu'ils se chargent de la vérification et de la communication des informations de manière séparé. Simultanément, vous devez informer votre structure de commandement et les autres composantes de la mission, le cas échéant.

3. Quelles informations allez-vous inclure dans votre rapport?
 - Les témoignages des témoins sur les événements survenus au cours de l'attaque, notamment:
 - Les noms des témoins, le genre et l'âge doivent être inclure dans le rapport, mais gardés confidentiels pour assurer leur sécurité
 - La date et la durée de l'attaque
 - Le nom et le lieu exact du village
 - Le nombre approximatif des agresseurs
 - Les informations permettant d'identifier le groupe qui a perpétré l'attaque - comment est ce que les villageois ont reconnu l'Armée blanche (par exemple, les uniformes, les langues parlées, les caractéristiques physiques, etc.)?
 - Combien d'enfants auraient été enlevés, leur âge et leur sexe Etc.
 - Les informations sur la visite de votre site: qui vous a accompagné, qu'avez-vous découvert (par exemple: des corps, des fosses communes?), L'emplacement exact de la fosse commune (le cas échéant), quelles autres mesures avez-vous prises après votre visite?
 - Les informations sur le profil des enfants enlevés (et tués si les corps sont retrouvés) et les facteurs de risque des attaques futures.

Étude de cas 2:

1. Quelles violations contre les enfants pouvez-vous identifier dans ce cas?
Les enlèvements et le recrutement et l'utilisation d'enfants par une force armée

2. Quelles actions allez-vous prendre dans ce cas?

Le renforcement des capacités de la police de l'État hôte:

Vous devez soutenir vos collègues de la police de l'État hôte en renforçant leur capacité à pouvoir collecter des informations adaptées aux enfants, ainsi que la capacité de la communauté locale de protection de l'enfance sur les programmes de prévention et de protection de l'enfance.

La surveillance et la communication de l'information :

Vous devez communiquer cet incident à votre commandement de l'UNPOL, au point focal de la police chargé de la protection de l'enfance et au conseiller de la protection de l'enfance. Pour éviter de mettre la vie des villageois, des enfants et du chef en danger, vous devez rapidement demander conseil à votre chaîne de commandement avant de prendre d'autres mesures. Vous devez communiquer les informations et obtenir des conseils rapidement, car les garçons doivent être sauvés si leur enlèvement présumé est confirmé de manière simultanée, aux fins du MRM, avec les informations fournies dans votre rapport, les CPA seront en mesure de se charger de la vérification et de la communication du cas de manière séparé.

3. Quelles informations allez-vous inclure dans votre rapport?

- Les informations fournies par le chef du village concernant la date et la nature de l'incident, y compris la caserne appartenant au groupe armées;
- Le nombre et l'âge des enfants enlevés;
- L'emplacement des casernes militaires;
- Le profil des enfants enlevés (si l'enlèvement est confirmé) et toutes les mesures prise par la communauté pour empêcher d'autres enlèvements à l'avenir.

Étude de cas 3:

1. Quelles violations contre les enfants pouvez-vous identifier dans cette situation?

Le viol et la violence sexuelle, les assassinats possibles, les enlèvements possibles, qui sont tous des violations graves.

2. Quelles actions allez-vous prendre dans cette situation?

Le renforcement des capacités de la police de l'État hôte:

La première action consiste à s'occuper de la fille, puisqu'elle a besoin de soins médicaux. Votre collègue peut l'emmener au centre médical le plus proche et vous pouvez informer les services Spécialisés de la protection de l'enfance pour les services de référence et de suivi. Ensuite, vous allez devoir appuyer l'enquête sur le cas par vos collègues policiers de l'État hôte et fournir des directives sur les normes d'information internationale de signalement (pas de photos, des précautions spécifiques pendant les interrogations des enfants, ne jamais amener les victimes de viol au village pour l'identification, etc.) . Vous aurez probablement besoin d'une escorte militaire, car il n'y a aucune garantie que les hommes armés ont quitté le village. Vous pouvez vérifier que vos collègues nationaux ont un plan pour coordonner la collecte des déclarations et assurer le suivi auprès des autres acteurs de la protection de l'enfance. Vous devez également encourager vos collègues

nationaux à prendre des déclarations d'autres villageois, une fois que vous pouvez avoir accès au village.

La surveillance et la communication de l'information:

l'incident doit être signalé immédiatement à votre commandement du UNPOL, à la composante militaire de l'ONU, au point focal de la police chargé de la protection de l'enfance et au conseiller de la protection de l'enfance. Le facteur temps dans ces situations est essentiel pour pouvoir fournir le soutien approprié aux forces de sécurité hôtes et assurer la sécurité des civils, y compris des enfants, dans la zone concernée. De manière simultanée, aux fins du MRM, avec les informations fournies dans votre rapport, les CPA seront en mesure de se charger de la vérification et la communication de l'affaire séparément.

3. Quelles informations allez-vous inclure dans votre rapport?

- La date et l'heure de l'attaque;
- Le nom du village et l'endroit exact;
- Les violations contre la fille, et les violations commises contre d'autres enfants dans le village, le cas échéant;
- Les profils de ces victimes;
- Les détails sur les auteurs présumés: à partir des déclarations recueillies, toute information pouvant mener à l'identification du groupe armé auquel ils appartenaient (par exemple, les uniformes, les caractéristiques physiques, la langue parlée)

DIAPOSITIVE 16: Questions



Demander aux apprenants s'ils ont des questions sur le contenu de ce module. Il est important de leur accorder suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.

DIAPOSITIVE 17: Les messages clés



Les diapositives sur les messages clés résument les points importants à retenir qui sont reliés aux objectifs du module tels que décrits au début de la session. Demander aux apprenants: quels sont les messages clés? Avant de montrer la diapositive contenant les réponses possibles. Cela les aidera à synthétiser et à intégrer les concepts clés enseignés tout au long du module et cela vous aidera à évaluer l'apprentissage et à vous concentrer sur les lacunes ou les inexactitudes.



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à discuter. Ensuite, finaliser la discussion avec les réponses suggérées présentées dans les diapositives suivantes.



Quels sont les messages clés de ce module?

DIAPPOSITIVES 18: Les messages clés

Les messages clés sont:

1. La police des Nations Unies devrait connaître les six violations graves des droits de l'enfant pendant les conflits armés.
2. La Police des Nations Unies devrait connaître d'autres violations des droits de l'enfant et savoir où les signaler.
3. Les trois étapes concernant la communication de l'information par la Police des Nations Unies sont les suivantes: s'occuper de l'enfant, collecter les informations et fournir des informations.
4. Les principes généraux à appliquer: les intérêts supérieurs, la confidentialité et la sûreté, l'impartialité et l'objectivité, l'exactitude et la fiabilité de l'information et la rapidité.



Distribuez l'interrogation aux apprenants a la fin du module et donnez-leur 10 minutes pour répondre aux questions. Ensuite, distribuez les réponses pour qu'ils corrigent leur propre travail ou demandez aux apprenants de travailler en groupes de deux et de corriger les réponses des uns et des autres.